



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2019

Le Conseil municipal s'est réuni Mardi 11 juin 2019 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Mise aux normes du toit de la Salle de Musique et de la Culture : approbation de l'Offre de la société BEYER Couverture SAS

La commune de KILSTETT souhaite procéder à la mise aux normes de la toiture de la Salle de la Musique et de la Culture. Les travaux consistent au désamiantage du toit de la salle. La nouvelle toiture intégrera des normes d'isolation actuelles qui permettra à la commune de réaliser des économies d'énergie. Le coût des travaux est estimé 98 000 € HT.

La commune a lancé un appel d'offre avec publication d'un avis d'appel à concurrence sur les affiches d'Alsace Lorraine et sur la plateforme acheteurs alsacemarchéspublics. Une seule offre a été réceptionnée le 27 mai 2019. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27 mai 2019 a donné un avis favorable concernant l'offre remise par l'entreprise Beyer Couverture SAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'attribution du marché de travaux de mise aux normes de la toiture de la Salle de la Musique et de la Culture pour un montant de 90 740.59 € HT soit 108 888.71 € TTC à l'entreprise BEYER Couverture SAS 53 rue de la Division Leclerc 67 170 BRUMATH

2/Rue du Chemin de Fer : marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie+

Afin de lancer les travaux de voirie sur une partie de la rue du Chemin de Fer, il est nécessaire de retenir un maître d'œuvre pour les missions : AVP.PRO.ACT.VISA.DET.AOR. Le montant estimé des travaux est de 61 500.00 € HT

Offre pour la maîtrise Berest : Honoraire : 3 700.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir le Bureau d'études BEREST pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de la rue du Chemin de Fer pour une rémunération fixée à 3 700.00 € HT.

3/ Extension Périscolaire : Acte de sous-traitance NETIMMO : lot 12 DECOPEINT

Vu la délibération du 12 juillet 2018 relative à l'attribution du marché de travaux d'extension du centre périscolaire, et notamment l'attribution du lot 12 Peinture à la société DECOPEINT pour un montant HT de 24 513.92 €,

Considérant la déclaration de sous-traitance présentée le 23 mai 2019 par la société DECOPEINT au profit de la société NETIMMO dans le cadre du lot précité, et plus précisément dans le cadre de travaux de nettoyage pour un montant maximum HT de 1 300.00 €,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve la déclaration de sous-traitance de la société DECOPEINT, titulaire du présent marché, au profit de la société NETIMMO sise 1 A rue Foch 67450 MUNDOLSHEIM, pour un montant HT maximum de 1 300.00 € dans le cadre de travaux de nettoyage

4/Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 3 cessions immobilières.

5/Désherbage 2019 des collections de la Bibliothèque municipale

Vu le Code des Communes et l'article L122-20, considérant qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale doivent être réformés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de mettre à la réforme des livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque.

Autorise la cession gratuite à Emmaüs ou le pilonnage des livres réformés.

Le Maire

Gabriel MULLER